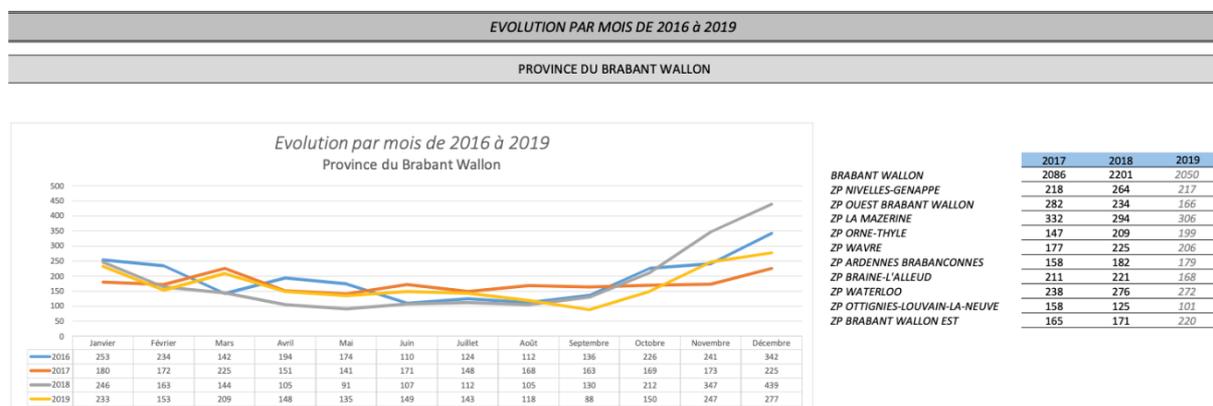


LES STATISTIQUES

Le plan national de sécurité et le plan zonal de sécurité établis tous les quatre ans mettent l'accent sur la prévention contre le vol habitation. Ces plans s'élaborent notamment sur base de données statistiques.

Chaque vol ou tentative de vol fait l'objet d'un constat, d'une plainte, d'un procès-verbal et d'une fiche signalétique. Cette fiche rédigée par les policiers intervenants qui reprend notamment le lieu, les dates et heures du fait, le type d'habitation, le type de préjudice, le modus operandi, est transmise au CIA (Carrefour d'Information d'Arrondissement).

Le CIA qui récolte les fiches signalétiques établit des statistiques et les transmet au Ministère de l'Intérieur en vue de leur traitement et leur publication. Ces statistiques sont consultables par tout citoyen sur internet (mot clef : statistiques de la police nationale en Belgique).

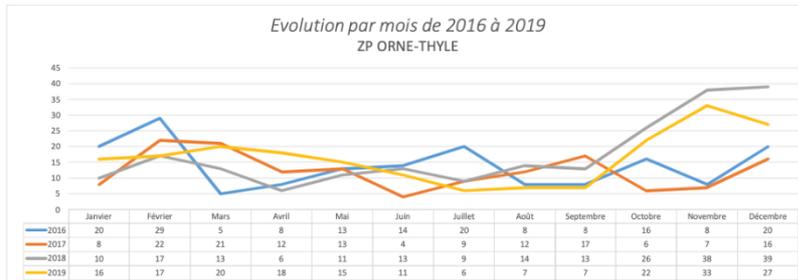


ÉVOLUTION PAR MOIS DES VOLS HABITATIONS DANS LE BRABANT WALLON (2016-2019)

Le premier graphique susvisé montre l'évolution des vols ou tentatives de vols commis dans les habitations (maisons, appartements, ...) au sein de la Province du Brabant Wallon entre 2016 et 2019. Pour la zone Orne-Thyle (Mont-Saint-Guibert, Chastre, Walhain, Court-Saint-Étienne et Villers-La-Ville), on compte 199 vols ou tentatives de vols habitations en 2019. Ceux-ci sont plus fréquents durant les saisons d'automne et d'hiver, périodes où le temps de clarté diminue considérablement. Pour contrer cette baisse de luminosité, on peut prendre des mesures architecturales et/ou environnementales (éclairage public, éclairage privé comme les lampes extérieures avec détecteurs de mouvements ...), organisationnelles (lampes intérieures dotées d'une minuterie ou reliée à un smartphone durant l'absence des occupants, fond musical ...), mécaniques (volets, rideaux, stores empêchant de voir, de l'extérieur, l'intérieur de l'habitation ...), électroniques (caméras extérieures et détecteurs de mouvements reliés à des lampes intérieures et/ou extérieures ...).

Ce même graphique montre une stabilité, parfois une diminution, du nombre de vols malgré l'accroissement de la population et du nombre de logements. Cette limitation du nombre de vols a pu être réalisée grâce à une ensemble de partenaires (la vigilance des citoyens et de la police, les mesures prises par les citoyens pour sécuriser leur habitation, les partenariats locaux de prévention, les opérations menées par la police et le Ministère de l'Intérieur

comme « un jour sans », le Ministère de la justice, les communes, les conseillers en technoprévention ...). Mais le risque 0 n'existe pas. Poursuivons nos efforts.

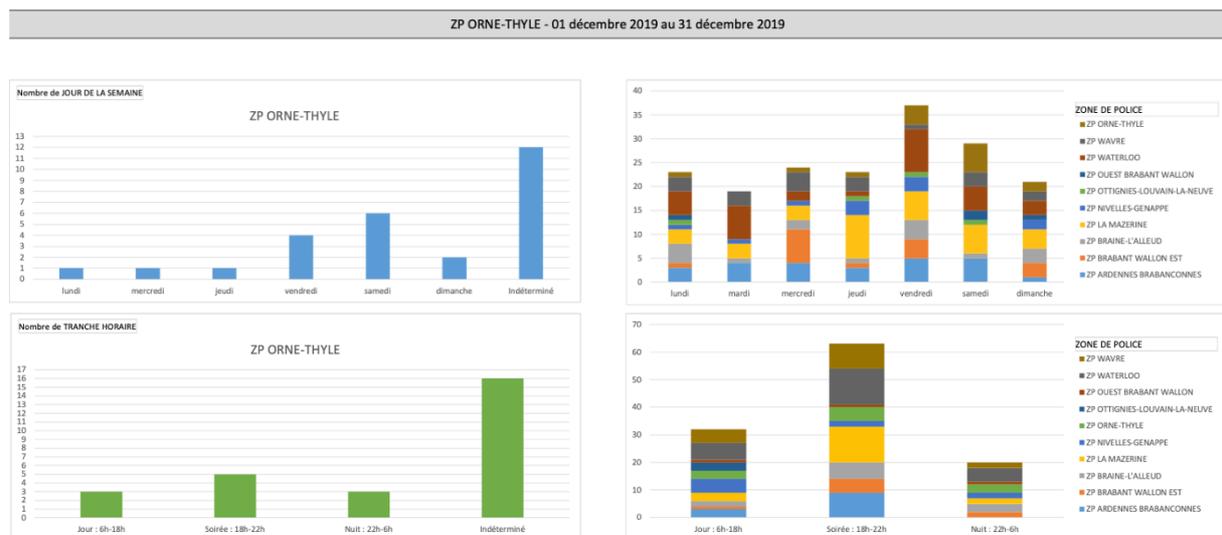


BRABANT WALLON
ZP ORNE-THYLE
% ZP par rapport au BW

2017	2018	2019
2086	2201	2050
147	209	199
7,05%	9,50%	9,71%

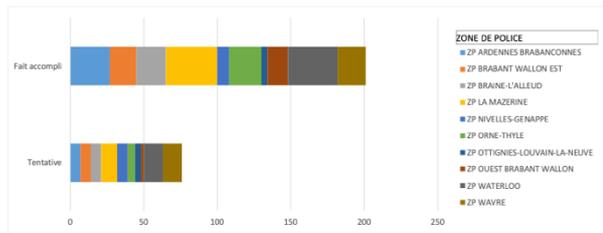
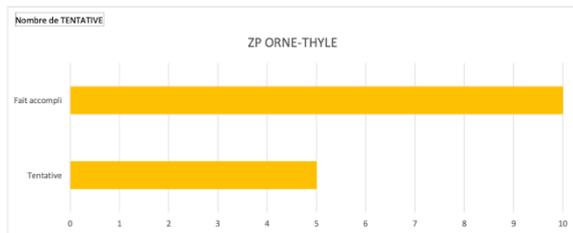
ÉVOLUTION PAR MOIS DES VOLS HABITATIONS DANS LA ZONE ORNE-THYLE

Ce second graphique est spécifique à notre zone de police. Il montre clairement d'une part les mois où sont commis le plus grand nombre de vols ou tentatives de vols habitations (de janvier à mai et d'octobre à décembre) et d'autre part le pourcentage de vols recensés dans la zone Orne-Thyle par rapport à l'ensemble du Brabant Wallon.



RÉPARTITION DES VOLS SELON LES JOURS DE LA SEMAINE

Selon les deux graphiques ci-dessus, il y a davantage de vols les vendredis, samedis et dimanches, entre 18 et 22 heures, moments où les occupants s'absentent plus volontiers de leur logement pour aller faire des courses, se divertir, rendre visite à la famille ou à des amis, partir en week-end ...



DISTINCTION ENTRE TENTATIVES DE VOLS ET VOLS

Conformément au graphique susvisé, on recense 1/3 des tentatives contre 2/3 de faits accomplis. Les faits se limitent à des tentatives soit quand des mesures environnementales, organisationnelles, mécaniques et/ou électroniques sont autant d'obstacles pour les auteurs qui ne restent généralement que quelques minutes sur le lieu du fait. Or les voleurs n'apprécient pas la lumière, le bruit, la vigilance, les portes et fenêtres qui résistent, l'alarme qui s'enclenche ...

REPARTITION DES MODUS OPERANDI UTILISÉS PAR LES AUTEURS

Dans la majorité des vols ou tentatives de vols, les auteurs utilisent un outil (tournevis, pied de biche, autre objet à leur portée) pour effectuer des traces de pesées sur les châssis de fenêtres et/ou les portes. Le bris de vitre est également utilisé par les auteurs pour généralement accéder à la poignée de fenêtre ou de porte-fenêtre. Pour contrer ce modus « bris de vitre », l'occupant peut installer des poignées à clef ou encore faire poser un vitrage de sécurité, un film de sécurité, des volets ...

Dans la majorité des vols ou tentatives de vols, le ou les auteurs accède(nt) au logement et/ou aux dépendances bâtiment par l'arrière (70%). On ne compte que 10% de faits commis par l'avant et 20% par le côté. Bien clôturer la parcelle arrière de terrain où la maison est construite (de préférence une clôture de minimum 180cm) et doter l'accès avant de l'habitation par une barrière verrouillée, un portail ... permettent de réduire le risque de vol.